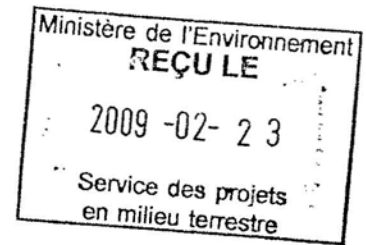

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

| no | Ministère ou organismes | Direction ou service | Signataire : Nom, prénom | Date | Nbre pages |
|-----|---|---|--------------------------|---------------------------|------------|
| 1. | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation | Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Sylvie Denis | 13 février 2009 | 1 page. |
| 2. | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean | Réjean Goudreault | 16 décembre 2009 | 1 page. |
| 3. | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine | Direction Saguenay-Lac-Saint-Jean | Michel Bonneau | 26 février 2009 | 1 page. |
| 4. | Ministère de la Santé et des Services sociaux | Direction générale de la santé publique | Guy Sanfaçon | 1 ^{er} mars 2010 | 1 page. |
| 5. | Ministère de la Santé et des Services sociaux | Direction générale de la santé publique | Guy Sanfaçon | 30 décembre 2009 | 5 pages. |
| 6. | Ministère de la Santé et des Services sociaux | Direction générale de la santé publique | Guy Sanfaçon | 27 février 2009 | 3 pages. |
| 7. | Ministère de la Sécurité publique | Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord | Réal Delisle | 11 décembre 2009 | 1 page. |
| 8. | Ministère de la Sécurité publique | Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord | Pierre Tremblay | 18 février 2009 | 2 pages. |
| 9. | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune | Direction des affaires régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Omer Gauthier | 16 décembre 2009 | 1 page. |
| 10. | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune | Direction des affaires régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Diane Larose | 9 février 2009 | 2 pages. |
| 11. | Ministère du Conseil exécutif | Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations et du suivi des ententes | Lucien-Pierre Bouchard | 2 février 2010 | 1 page. |
| 12. | Ministère du Conseil exécutif | Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations et du suivi des ententes | Lucien-Pierre Bouchard | 23 février 2009 | 1 page. |
| 13. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction des politiques de l'eau | Sylvie Chevalier | 10 décembre 2009 | 2 pages. |

| no | Ministère ou organismes | Direction ou service | Signataire : Nom, prénom | Date | Nbre pages |
|-----|---|---|--------------------------|------------------|------------|
| 14. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction des politiques de l'eau | Normand Boulianne | 29 janvier 2009 | 3 pages. |
| 15. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère | Michel Guay | 22 décembre 2009 | 12 pages. |
| 16. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère | Michel Guay | 4 décembre 2009 | 1 page. |
| 17. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère | Michel Goulet | 22 janvier 2009 | 1 page. |
| 18. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 11 décembre 2009 | 2 pages. |
| 19. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 8 décembre 2009 | 1 page. |
| 20. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 23 février 2009 | 2 pages. |
| 21. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction du patrimoine écologique et des parcs | Jean-Pierre Laniel | 2 février 2009 | 2 pages. |
| 22. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Sophie Massé | 11 décembre 2009 | 2 pages. |
| 23. | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs | Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean | Édith Tremblay | 12 février 2009 | 3 pages. |
| 24. | Ministère du Tourisme | Direction du secrétariat | David Belgue | 3 décembre 2009 | 2 pages. |
| 25. | Ministère du Tourisme | Direction du secrétariat | Serge Fournier | 27 janvier 2009 | 1 page. |



Alma, le 13 février 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec G1R 5V7

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Amélioration de la route 169 –
Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne**

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande, en date du 15 janvier 2009, sur la recevabilité de l'étude citée en objet dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

À la lecture du document, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considère que l'ensemble des éléments requis par la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et concernant notre champ de compétence a été traité de façon satisfaisante.

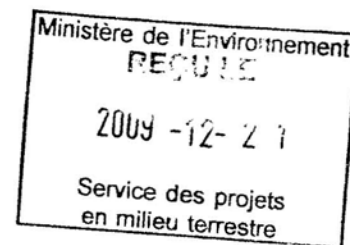
Madame Marjorie Harvey, que l'on peut rejoindre au (418) 662-6457 poste 238, est disponible pour discuter de ce dossier avec le personnel de votre direction.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice régionale par intérim,

A handwritten signature in cursive script that reads "Sylvie Denis".

Sylvie Denis, agronome



Le 16 décembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne

Madame,

La présente fait référence à l'addenda 1 de l'étude d'impact sur l'environnement de l'amélioration de la route 169 – quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne (Dossier 3211-05-428) et transmis à la direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 1^{er} décembre dernier.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nous n'avons pas de commentaires particuliers.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Gaston Gagnon, conseiller en patrimoine et en muséologie, à notre Direction régionale.

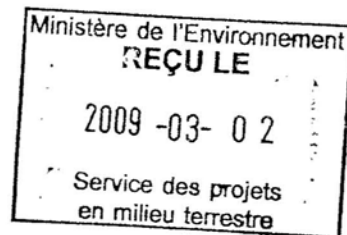
Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur,

Réjean Goudreault



Le 26 février 2009



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire, Quartiers de
Delisle et de l'Isle-Maligne**

Madame,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité de l'Amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire, Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne (Dossier 3211-05-428) et transmis à la direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 19 janvier dernier.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à l'attention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, nous vous soulignons :

Que les renseignements fournis conviennent au Ministère, en particulier pour les mesures de protection de la ressource archéologique identifiées en page 123 du rapport de Roche en lien avec l'application de la Loi sur les biens culturels.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M. Gaston Gagnon, conseiller en patrimoine et en muséologie, à notre direction régionale.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur,

Michel Bonneau



Québec, le 1^{er} mars 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne
(3211-05-428)**

Madame,

En ce qui a trait à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact du dossier ci-haut mentionné à la suite des réponses aux questions soulevées dans notre lettre du 30 décembre dernier et en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean, nous considérons que l'étude d'impact est recevable.

Nous considérons en effet que les renseignements semblent avoir été traités de façon valable dans le cadre de la recevabilité de cette étude d'impact. Toutefois, nous persistons à déplorer que les 78 résidents du Manoir du Rocher n'aient pas été impliqués dans le processus de pré-consultation de ce projet.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Guy Sanfaçon".

Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur de l'unité de santé environnementale

GS/MS/lb

c. c. M. Léon Larouche, DSP Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Québec, le 30 décembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne
(3211-05-428)**

Madame,

Nous nous excusons du retard à vous répondre car nous avons dû avoir de nombreuses discussions avec votre professionnelle et nos experts de la région concernée. En ce qui a trait à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact du dossier ci-haut mentionné à la suite des réponses aux questions soulevées dans notre lettre du 27 février dernier et en collaboration avec la Direction de santé publique du Saguenay – Lac-Saint-Jean, nous considérons que l'étude d'impact est toujours non recevable.

Nous estimons que le promoteur n'a absolument pas respecté les indications décrites dans votre directive en ce qui concerne les impacts et mesures d'atténuation sur le milieu humain. Nous attirons votre attention sur les manquements au niveau de la consultation auprès des résidents et sur la procédure d'accompagnement. De plus, par son annonce le 3 décembre dernier, le promoteur indiquait que le processus de fermeture du Manoir était enclenché, faisant en sorte que toute mesure de prévention devient tout à fait inapplicable.

Nous nous questionnons sur la continuité du processus normal d'évaluation de l'étude d'impact. Ainsi, nous pensons qu'une rencontre devra avoir lieu au retour du congé des Fêtes entre votre équipe et nos représentants afin de trouver une solution. D'ici là, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2010 et vous prie d'accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

GS/lb

p.j. (2)

Recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur de projet

Qc 25 - Consultation des résidents du Manoir du Rocher

Notre question portait sur la pertinence d'une consultation directe auprès des résidents du Manoir du Rocher considérant leur nombre (plus d'une centaine) et leur très grande vulnérabilité.

Dans sa réponse, le MTQ reconnaît d'entrée de jeu "que le dossier du Manoir du Rocher est l'impact principal du projet". Par contre, il ne fournit aucune justification de l'absence de consultation précoce des résidents de cette importante infrastructure.

La consultation effectuée auprès des propriétaires ne peut être considérée comme une façon objective de consulter le groupe de résidents et possiblement des familles qui en ont charge puisque le promoteur a déjà débuté la communication avec le propriétaire afin d'initier la procédure d'acquisition (rapport principal, p.80, déc. 2008). Il y a donc là une relation d'affaires entre les propriétaires et le promoteur.

Le promoteur répond à la question en disant que le contact était déjà établi avec les propriétaires de la résidence pour une démarche d'accompagnement. Nous croyons que la démarche d'accompagnement doit s'inscrire dans les mesures de correction et qu'elle ne doit d'aucune façon limiter ou éluder le droit fondamental de ces citoyens à la consultation. Le promoteur aurait dû décrire tous les éléments de cette procédure d'accompagnement dans le rapport principal.

Qu'est-ce que le promoteur entend par "complexité du dossier"?

Pourquoi la stratégie de communication doit être établie exclusivement avec les propriétaires ? et non pas avec les résidents, leurs familles et les autorités de services de santé et des services sociaux ?

La directive du MDDEP propose la liste des principales composantes susceptibles d'être décrites dans l'étude d'impact. Pour le milieu humain, les principales caractéristiques sociales de la population doivent être fournies ainsi que les préoccupations, opinions et réactions de la communauté locale et, plus particulièrement des collectivités directement mises en cause, incluant les consultations effectuées par l'initiateur (directive MDDEP, p.10).

Qc 26 - Programme de prévention

Il est de la responsabilité du promoteur d'associer toutes les parties concernées, tant les individus, les groupes et les collectivités que les ministères et autres organismes publics et parapublics (directive MDDEP, item 5, p.3) et cela, avant ou dès le départ de l'avis de projet.

Notre Direction de Santé Publique a émis ses commentaires en février 2009 dans le cadre d'analyse de la recevabilité du rapport principal et de la consultation interministérielle. Depuis cette date, aucune mesure n'a été entreprise par le promoteur pour mettre en place un programme de prévention. De plus, nous nous interrogeons sur le fait qu'il établisse en pré-requis la participation des gestionnaires de la résidence. En date du 3 décembre 2009, le promoteur annonçait publiquement dans les journaux régionaux que le processus de fermeture du Manoir du Rocher était amorcé et que les résidents devaient quitter à la date limite du 30 juin 2010.

Il est probablement trop tard pour élaborer un programme de prévention et nous croyons que le MTQ n'a pas respecté sa propre politique de consultation et de développement durable malgré les commentaires adressés par notre Ministère en février 2009.

Qc 27 - Procédure d'accompagnement

C'est dans le rapport principal (déc. 2008, p.80) que le promoteur déclare « que les propriétaires ont été rencontrés et une procédure d'accompagnement avec eux est en place pour minimiser les impacts dus au déplacement des locataires des 85 unités ». Notre question s'inscrit dans la procédure de consultation interministérielle pour juger de la recevabilité du rapport principal et il n'y a aucun lien à ce stade-ci de la consultation avec l'avis de projet de novembre 2005.

Le MTQ ne fournit aucune réponse pour définir cette procédure d'accompagnement pour le déplacement des locataires des 85 unités.

Benoît Girard. Md, M.Sc, FRCPC
Médecin conseil en santé environnementale
28 décembre 2009

Saguenay, le 29 décembre 2009

Ministère de la santé et des Services sociaux
M. Guy Sanfaçon
Service santé environnementale
1075, chemin Ste-Foy, 11^e étage
QUÉBEC (Québec)
G1S 2M1

**Objet : Amélioration de la route 169 - Quartier de Delisle et de l'Isle-Maligne
(3211-05-428)**

M. Sanfaçon,

Nous avons procédé à l'analyse du document de l'addenda 1, réponses aux questions et commentaires sur le rapport principal portant sur le projet en titre. Nous joignons en annexe les commentaires concernant les questions 25, 26 et 27.

Considérant que le principal impact de ce projet est un impact humain sur une population vulnérable,

Considérant que le droit fondamental de consultation des résidents du Manoir du Rocher n'a pas été respecté,

Considérant que le promoteur n'a fourni aucune description sur les procédures d'accompagnement en cas de délocalisation de la Résidence,

Considérant qu'il est trop tard pour mettre en place un programme de prévention étant donné que le processus de fermeture de la Résidence est amorcé,

Considérant que le promoteur a dérogé à sa propre procédure de consultation et à sa politique de développement durable,

Nous devons conclure que le document ne répond pas aux questions et aux commentaires sur l'impact important attendu sur le milieu humain et nous ne pouvons formuler une

opinion professionnelle favorable à l'acceptabilité de cette étude d'impact en raison de sa non-conformité à la directive du MDDEP.

Dans les prochains jours, l'Agence de Santé et des Services sociaux pourra revoir avec les responsables du Manoir du Rocher le processus d'agrément dans ce contexte de délocalisation. D'autres commentaires pourraient aussi vous être acheminés suite à cette révision.

Léon Larouche
Médecin-conseil en santé environnementale
Direction de la santé publique
Agence de santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CC : Dr Donald Aubin
Directeur par intérim de santé publique

Pièces jointes

Québec, le 27 février 2009

Madame Marie-Claude Thérberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

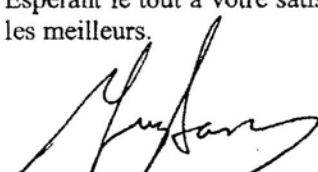
**Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne
(3211-05-428)**

Madame,

Nous nous excusons du retard à vous répondre car il y a eu un problème dans la transmission des commentaires provenant de la région concernée. En ce qui a trait à votre demande relativement à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet « *Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne (3211-05-428)* » et en collaboration avec la Direction de santé publique Saguenay – Lac-Saint-Jean, nous considérons que l'étude d'impact est non recevable dans sa forme actuelle.

Nous estimons que les impacts et mesures d'atténuation sur le milieu humain n'ont pas été traités de façon satisfaisante et valable par rapport à l'expropriation d'une résidence de personnes âgées comprenant 85 unités. De plus, la consultation auprès de ces résidents est manquante. Également, le promoteur devrait tenir compte des autres commentaires de la DSP afin de bonifier l'étude d'impact de son projet.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique

GS/MS/lb

Commentaire sur le projet d'amélioration de la route 169 Quartiers de Delisle et le l'Isle-Maligne(3211-05-428)

2.1 Caractéristiques de la circulation (p.5)

Est-il possible de différencier les débits journaliers des véhicules légers et des camions?

Pour l'analyse du niveau de service au carrefour giratoire, serait-il possible de fournir une enquête origine-destination?

Quels sont les DJMA sur la route 172 et sur la route 169 nord ?

2.2 Sécurité routière (p.8)

L'analyse des accidents peut-elle démontrer l'importance relative des véhicules lourds dans le nombre, le type et la gravité des accidents?

4.3 Activités économiques (p.48)

Quels sont les impacts de la disparition des 85 unités de la résidence pour personnes âgées sur les activités économiques du quartier de l'Isle-Maligne?

Cette expropriation peut-elle induire une dévitalisation des ressources communautaires du quartier et de ses activités économiques?

5. Consultation des citoyens et du milieu (p.75)

Considérant la très grande vulnérabilité et le nombre élevé des locataires de la résidence Le Manoir du Rocher, n'aurait-il pas été pertinent de consulter directement ces derniers pour obtenir leurs avis et identifier leurs besoins en cas de relocalisation?

Les autorités des services de santé et des services sociaux ont-elles été consultées pour qu'elles puissent établir le plus rapidement possible un programme de prévention?

Dans la procédure d'accompagnement, est-ce qu'on a prévu aviser rapidement les autorités des services de santé et des services sociaux puisque le déplacement des personnes âgées risque d'avoir des impacts sur les services publics?

Les dédommagements monétaires prévus pour les locataires de la résidence prendront-ils en considération leur statut précaire et leurs besoins spécifiques?

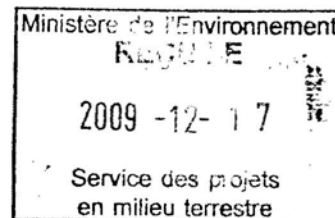
9. Impacts et mesures d'atténuation sur le milieu humain (p.113)

Carrefour giratoire : Étant donné que ce type de structure est récent au Québec et que les usagers ont à développer leurs connaissances et leurs habiletés pour réduire le nombre d'accidents, est-ce que le MTQ a prévu dans ses mesures d'atténuation un programme d'information et de formation auprès de la population locale?

12. Programme de surveillance et de suivi (p.140)

Les résultats du programme de suivi de la qualité de l'eau potable des puits susceptibles d'être affectés par le projet pourraient-ils être soumis à la Direction de la Santé publique?

Benoît Girard. Md, M.Sc, FRCPC
Médecin conseil en santé environnementale
11 février 2009



Le 11 décembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne
Phase 2 – recevabilité finale (3211-05-428)

Madame,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons notre commentaire quant à la recevabilité finale du projet mentionné ci-dessus.

Nous avons pris connaissance du document *Addenda 1 Réponses aux questions et commentaires* que vous nous avez fait parvenir le 1^{er} décembre 2009. Pour la considération déjà indiquée dans la réponse sur la recevabilité initiale, nous vous informons qu'en regard de notre champ de compétence, l'étude d'impact est recevable.

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable du dossier des évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, monsieur Pierre Tremblay. Vous pouvez le joindre au numéro de téléphone 418 695-8484 ou par courriel à pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

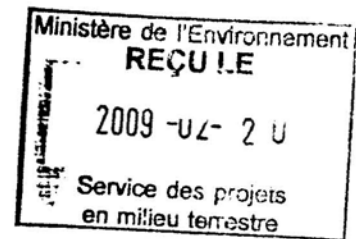
Le directeur régional,

Réal Delisle

RD/PT/lb

c. c. Monsieur Raynald Chassé, ministère de la Sécurité publique

Direction régionale de la sécurité civile
du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord



Le 18 février 2009

Madame Marie-Claude Théberge, chef de service
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Amélioration de la route 169
Quartiers de Delisle et de L'Isle-Maligne
Phase 2 - recevabilité initiale
(3211-05-428)

Madame,

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous soumettons nos commentaires quant à la recevabilité initiale du projet mentionné en rubrique.

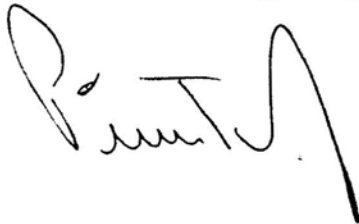
Nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été transmis le 15 janvier dernier. Considérant que le ministère des Transports possède son propre plan des mesures d'urgence et qu'il peut au besoin se référer à ceux des municipalités touchées par le projet, nous vous informons, qu'en regard de notre champ de compétence, l'étude d'impact est recevable.

...2

Pour toute demande de renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné, responsable du dossier des évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile. Vous pouvez le joindre au numéro de téléphone 418 695-8484 ou par courriel à pierre.tremblay5@msp.gouv.qc.ca.

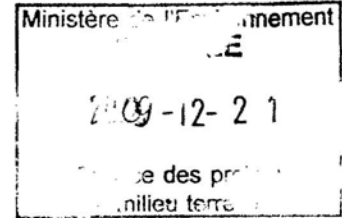
Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur régional par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Tremblay', with a large, stylized flourish extending from the end of the signature.

Pierre Tremblay

c.c. Monsieur Raynald Chassé, ministère de la Sécurité publique



Le 16 décembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : A100.2

Objet : Amélioration de la route 169 – Quartiers de Delisle et de l'Île-Maligne

Madame,

Nous avons pris connaissance des réponses du ministère du Transport du Québec à nos questions (addenda 1) concernant l'étude d'impact sur le projet en titre.

L'initiateur y signifie qu'il ne tiendra pas compte de la période de nidification des oiseaux pour le déboisement. Pourtant, dans l'étude d'impact, il prend la peine de mentionner à la section 8.2.7 (pp. 110 et 111) la présence de mesures d'atténuation pour la faune avienne.

Si on considère que la végétation présente à l'intérieur de la nouvelle emprise est composée principalement de milieux forestiers (8.2.1, p. 99), le déboisement en dehors de la période de nidification nous semble une mesure fort pertinente et peu exigeante. Vision que ne partage pas l'initiateur, à moins que des contraintes non précisées soient présentes.

C'est le seul élément pour lequel nous avons des commentaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Omer Gauthier, biologiste

c. c. M. Pierre Grenier, BSMAOR